

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 16 Février 2015 à 9h30
à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 17 novembre 2014

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du SRCE par les trois présidents de chambres consulaires

Monsieur Vasselle souligne la présence de Monsieur Enjolras, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise.

Il laisse la parole à Monsieur Enjolras afin qu'il introduise la présentation effectuée par les trois chambres consulaires sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Picardie qui va être soumis pour avis aux EPCI de l'Oise d'ici quelques jours.

Monsieur Enjolras remercie l'Union des Maires de l'Oise pour cette invitation et revient sur le contexte et les objectifs de cette présentation. Il fait part notamment du manque de concertation constaté dans l'élaboration du SRCE et des craintes formulées par la CCI en matière de développement économique sur le territoire de l'Oise. Il demande à l'Union des Maires de l'Oise de bien vouloir adresser un courrier à Madame la Préfète de Région et Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie afin d'obtenir la réunion de la commission « Trame Verte et Bleue » après l'enquête publique.

Monsieur Enjolras donne ensuite la parole à Monsieur Tony Ménard, Directeur du service Aménagement et Etudes Economiques au sein de la CCI de l'Oise afin qu'il fasse une présentation du SRCE aux administrateurs présents.

Monsieur Ménard revient sur la définition du SRCE et de la trame verte et bleue. Il évoque ensuite l'état d'avancement du SRCE

Il s'attarde ensuite longuement sur la méthodologie utilisée pour la délimitation de la trame verte et bleue et souligne des problèmes dans l'identification et la délimitation des réservoirs et des corridors .

Monsieur Tony Menard (CCI de l'Oise), Madame Béatrice Desessart (CMA de l'Oise) et Monsieur Couvreur (Chambre d'Agriculture de l'Oise) évoquent ensuite ensemble quelques exemples concrets démontrant les conséquences et les impacts potentiels du SRCE sur le territoire.

Ils reviennent ensuite sur les conséquences des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du SRCE.

Ils clôturent cette présentation en précisant que les chambres consulaires restent à l'écoute des élus pour discuter des impacts de ce projet et les aider dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur Vasselle remercie l'ensemble des intervenants pour cette présentation de qualité et souligne l'implication des trois chambres consulaires sur ce dossier.

Monsieur Haas, représentant de la chambre d'Agriculture, indique que c'est la première fois qu'un tel travail est réalisé en interconsulaire.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole aux administrateurs présents.

Messieurs Floury et Desmoulin évoquent les problématiques de l'application du SRCE sur la vallée de l'Automne.

Monsieur Douet revient sur la réflexion en cours au niveau du Conseil Général de l'Oise à propos de ce projet de schéma. Il indique qu'il s'agit d'un sujet important et qu'on ne peut pas, au nom de l'écologie, interdire toutes évolutions.

Monsieur Vasselle indique qu'il conviendrait de se rapprocher du Conseil Général de l'Oise afin d'adopter une position commune.

Monsieur Bosino précise que l'on a très longtemps maltraité les questions écologiques au prétexte du développement économique. Il convient de mieux prendre en compte ces questions. Il faut travailler mieux pour marier la préservation de l'environnement et le développement économique. La somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général. Il souligne le vrai problème de concertation et indique que l'UMO aurait intérêt à s'adresser au Préfet afin de demander une véritable concertation avant même que cela arrive dans les conseils communautaire et d'agglomération.

Madame Lefebvre revient sur les problématiques de l'application du SRCE sur le territoire du Pays de Bray. Elle indique qu'il faut défendre la biodiversité mais qu'il faut également prendre en compte les entreprises présentes sur le territoire.

Madame Loiseleur indique qu'il y a certainement un problème de méthode et un manque de concertation mais suggère de mettre également en avant les aspects positifs de ce document.

Monsieur Enjolras précise que la meilleure solution est que le document ne soit pas voté en l'état.

Monsieur Haas indique que la méthodologie est moins contraignante dans d'autres régions.

Monsieur Vasselle propose de liste avec l'interconsulaire les éléments d'incohérence. Il propose de préparer un modèle de délibération type pour les EPCI afin d'émettre un avis pertinent sur ce schéma.

Par ailleurs, il propose de rédiger un courrier au Préfet de Région et au Président de la Région afin d'évoquer ce problème de concertation et de demander à ce que les élus soient plus étroitement associés.

3. Présentation du dispositif « Alerte Citoyens » par la société Oltys

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Farid Saada, gérant de la société Oltys afin qu'il expose le dispositif « Alerte Citoyens » commercialisé par sa société.

Monsieur Saada indique qu'« Alerte Citoyens » est une application pour informer et alerter les citoyens sur des événements qui se déroulent dans leur commune. Le dispositif permet à une collectivité locale d'envoyer par SMS ou par mails des informations à ses administrés tant sur des événements exceptionnels

(inondation, panne d'électricité, déviation sur la route...) que ceux de la vie quotidienne (perturbations dans les transports scolaires, les cantines, les prochaines brocantes...).

Il s'agit d'un service clé en main adapté à la taille et aux besoins des communes. De l'enregistrement des citoyens à la création des flyers, Oltys s'occupe de tout. La mairie à juste à envoyer ses alertes et messages.

Il diffuse ensuite une vidéo de présentation du service.

Il précise que ce service est gratuit pour l'ensemble des collectivités de l'Oise. Seul le coût des SMS envoyés est à la charge de la collectivité.

Il souhaite que l'Union des Maires de l'Oise puisse communiquer sur l'existence de ce dispositif.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Saada pour sa présentation. Il indique que l'Union des Maires de l'Oise peut uniquement communiquer sur l'existence de ce service mais ne peut pas aider une entreprise commerciale.

4. Retour sur les Assises du Territoire

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il effectue une présentation détaillée de ce dispositif.

Monsieur Bordonali indique que l'AMF, en collaboration avec Edile et Albiste proposent aux Associations Départementales de Maires qui le souhaitent d'organiser les Assises des Territoires. Cette opération est soutenue et financée par la participation de partenaires institutionnels et privés (Mairie 2000, Berger Levraut, La Banque Postale Collectivités locales).

Les Assises des Territoires se déroulent sous la forme d'un plateau télévisé monté, préparé et animé par une équipe de professionnels.

Chaque session propose deux thématiques différentes (30 minutes chacune) déterminées en fonction des choix émis par l'Association et les partenaires financeurs. Ces émissions permettent à des représentants de l'AD mais aussi aux partenaires de s'exprimer sur les thèmes préalablement définis avec les organisateurs. La présence des partenaires est assurée par une présence sur le plateau et/ou dans un espace dédié (de type stand simple) lors de chaque session.

Monsieur Bordonali évoque les deux thèmes choisis :

Il indique que cette manifestation se déroulera le 2 avril prochain.

Le conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de cette manifestation.

5. Bilan des réunions intercantionales

Monsieur Vasselle rappelle les thèmes évoqués lors de ces réunions : les marges de manœuvre du Maire dans un contexte financier incertain et les enjeux de la loi ALUR.

Il indique ensuite que ces 9 réunions ont rassemblé 342 participants au total.

6. Détermination des thèmes de l'Assemblée Générale 2015

Monsieur Vasselle laisse la parole à Monsieur Bordonali afin d'évoquer des propositions de thèmes pour notre prochaine assemblée générale.

Monsieur Bordonali fait part aux administrateurs présents de trois thématiques qui peuvent être évoquées lors de cette manifestation :

- Bilan des rythmes scolaires
- La place du bloc communal dans la réforme territoriale
- L'exercice de la compétence urbanisme par l'échelon intercommunal

Après discussions, le conseil d'administration propose de choisir le bilan des rythmes scolaires et la place du bloc communal dans la réforme territoriale.

7. Questions diverses

- *Rédaction d'une fiche sur la gestion des risques*

Monsieur Vasselle fait part de la demande du Maire de Vaudancourt concernant la création d'un groupe de travail au sein de l'Union des Maires de l'Oise en vue de la rédaction d'un article dans la Lettre de l'UMO sur la gestion des risques en lien avec l'Association des Anciens Maires et Adjoints de l'Oise.

Monsieur Meudre indique que suite à une formation de l'UMO à laquelle il a participé sur la sécurité civile, il lui semble judicieux de rédiger une fiche recensant les risques potentiels et les mesures à prendre.

Monsieur Vasselle propose de constituer un groupe de travail sur la question afin d'élaborer cet outil qui sera intégré dans une prochaine Lettre de l'UMO.

- *Proposition de collaboration avec l'Association des Anciens Maires et Adjoints de l'Oise*

Madame Loiseleur fait part de sa rencontre avec l'Association des Anciens Maires et Adjoints de l'Oise (AMAO) à l'occasion de leur dernière Assemblée Générale.

Elle indique qu'ils souhaitent intervenir auprès des écoles afin d'apporter leurs témoignages sur différentes thématiques.

Monsieur Vasselle propose d'adresser un courrier cosigné avec le Président de l'AMAO au directeur de l'académie afin d'appuyer cette démarche

7. Date des prochains conseils d'administration

Les prochains conseils d'administration sont fixés au 20 avril et au 22 juin 2015 à Clermont.

Le Président

Alain VASSELLE

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur-Maire de Montataire
Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Edouard COURTIAL, Député-Maire d'Agnetz
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Jean-François DUFOUR, Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversines
Mme Nadège LEFEVRE, Maire de La Chapelle-aux-Pots
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Charles MEAUDRE, Maire de Vaudancourt
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Thomas BORDONALI, Directeur de l'UMO et Lucie DEHEYER, Responsable administrative.

Etaient excusés :

M. Gérard AUGER, Maire de Neuilly-en-Thelle

M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Alain DE PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Thierry FRAU, Maire de Lassigny
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Jean-François MANCEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit
M. Erick MULLOT, Président de la Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Jacques PINSSON, Maire de Villers-Sous-Saint-Leu
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire de Creil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 20 Avril 2015 à 9h30
à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 16 Février 2015

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Michel KLOPFER, Cabinet KLOPFER sur les finances des EPCI

Monsieur Vasselle laisse la parole à Monsieur Michel Klopfer afin qu'il puisse nous présenter une synthèse de l'étude d'impact de la diminution des concours d'Etat sur la situation financière des collectivités locales. Cette étude a été réalisée pour le Sénat en novembre 2014.

Après avoir commenté la méthodologie adoptée pour réaliser cette étude, Monsieur Klopfer s'attarde sur la situation rétrospective 2010-2013 qui laisse apparaître des recettes en diminution et des charges en hausse de 3% par an. Il met également en avant un recul de l'épargne brute depuis 2011 avant même la baisse des dotations prévue dans la Loi de Finances 2014.

Il précise ensuite que le financement des investissements entre 2008 et 2013 s'est fait par recours modéré mais constant à l'emprunt.

Après avoir fait un état de la situation des villes, des départements, des régions et des communautés de communes et d'agglomération à la fin de l'année 2013, il revient sur la montée en puissance du FPIC entre 2012 et 2014.

Il fait aussi un point sur le taux d'épargne et la capacité de désendettement par niveaux de collectivités.

Il passe ensuite à la présentation de différentes hypothèses de prospective.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Klopfer pour cette présentation de qualité. Il le laisse ensuite commenter une autre analyse effectuée par son cabinet, relative aux données financières des collectivités de l'Oise.

Monsieur Klopfer effectue une présentation du document distribué aux administrateurs présents.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Klopfer et donne ensuite la parole aux administrateurs pour d'éventuelles questions.

Monsieur Pinsson remercie Monsieur Klopfer pour le travail effectué. Il précise qu'il serait judicieux que l'Etat effectue ce travail avant de prendre des décisions impactant les collectivités locales.

Madame Loiseleur revient sur la situation de la Communauté de Communes des Trois Forêts concernant le FPIC. Si le FPIC est pour certaines communautés de communes une contribution dynamique, ce n'est

pas le cas pour la CC3F où celle-ci est asphyxiante. En effet, malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'augmentation du FPIC oblige la communauté de communes à augmenter les taux d'imposition cette année. Elle fait part d'un courrier à l'attention de Monsieur le Préfet pour lui faire part de cette difficulté.

Les administrateurs débattent ensuite sur la question de la répartition du FPIC.

Monsieur Floury revient sur les chiffres évoqués dans la présentation, relatifs à la communauté de communes de la Basse Automne. Il évoque des marges de manœuvre sur les recettes réelles de fonctionnement.

Monsieur Barthélémy revient sur la problématique rencontrée par certaines communes concernant le FNGIR.

Monsieur Vasselle propose d'interpeller le gouvernement à ce sujet.

Monsieur Douet revient sur la présentation remarquable effectuée par Monsieur Klopfer. Il s'attarde ensuite sur l'incidence de la suppression de la taxe professionnelle.

3. Présentation et Arrêté des comptes 2014 et fixation du barème de cotisations pour 2016

En l'absence de Madame Lefebvre, trésorière de l'association, Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Pétrement, trésorier adjoint afin qu'il effectue la présentation des comptes 2014.

Monsieur Pétrement indique qu'à la clôture de l'exercice 2014, l'association présente un **déficit de 33 079,99 €** partagé entre **- 42 026,15 € de résultat d'exploitation** et **9 883,42 € de résultat financier** auxquels il convient d'ajouter -347,29 € de résultat exceptionnel.

Il précise que les produits d'exploitation ont augmenté de 4,21% et les charges d'exploitation ont augmenté de 11,30%.

Concernant les produits d'exploitation, il souligne que ceux-ci ont augmenté au regard de l'opération de l'Université des Maires qui a représenté 8 540€ supplémentaires. Cependant, les charges correspondantes à cette manifestation présente un manque à gagner important pour l'association. Il est à noter que cette manifestation est uniquement organisée l'année des élections municipales.

Concernant les charges d'exploitation, il revient sur quelques variations qu'il convient de commenter :

Les frais d'impression ont augmenté de 83,58%, passant de 10 845,85€ à 19 910,40 € en lien avec la réalisation de guides à destination des élus.

Les frais de formation ont baissé de 34,38%. Cependant, les intervenants ont majoritairement été rémunérés sur les salaires et traitement via des fiches de paie, d'où l'augmentation de 21,22% du poste salaires, qui passe de 70 142,97€ à 85 025,27€

Les frais d'affranchissement ont augmenté de 23,19% passant de 17 124,24 € à 21 095,66€ L'augmentation est essentiellement liée à la création de guides à destination des élus.

Les frais relatifs au Sénat non remboursés ont augmentés de 58,30% en lien avec la sortie au « Moulin Rouge ».

Enfin, les fournitures administratives au regard de l'augmentation du nombre d'impressions ont augmenté de 66,46%, passant de 11 782,69€ à 19 614,01€

Monsieur Pétrement revient ensuite sur quelques chiffres clés du compte de résultat.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Pétrement pour cette présentation détaillée et donne la parole à Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes de l'association.

Monsieur Letarnec revient quant à lui sur quelques points du compte de résultat qu'il convient de préciser.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Letarnec pour son intervention et demande aux administrateurs s'il y a des questions ou des formulations à propos de cet arrêté des comptes.

En l'absence de remarques ou observations éventuelles, l'arrêté des comptes est adopté à l'unanimité.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Pétrement pour la présentation de la proposition de barème de cotisations pour 2015.

Monsieur Pétrement fait par des différentes hypothèses proposées pour 2016 : maintien du barème 2015, augmentation d'1%, augmentation d'1,5%, augmentation de 2%.

Monsieur Vasselle propose, compte-tenu du contexte budgétaire contraint pour les collectivités, de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2016.

En l'absence de remarques ou observations éventuelles, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation d'une prospective pour les comptes 2015

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Pétrement afin qu'il commente la présentation prospective des comptes pour 2015 contenue dans les pochettes des administrateurs présents.

Monsieur Pétrement procède à la présentation de la prospective 2015 et commente certains points particuliers. Il précise qu'au regard de l'exercice déficitaire 2014, il convient d'essayer d'augmenter les produits d'exploitation de l'association de l'ordre d'1,50% et de diminuer les charges d'exploitation de 14 % environ.

5. Retour sur les Assises du Territoire

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il revienne sur les Assises des Territoires organisées le 2 avril dernier à Catenoy

Monsieur Bordonali indique que l'association a organisé les *Assises des Territoires*, le **2 avril dernier à Catenoy**, réunissant près de **150 personnes**. Cette manifestation a pu avoir lieu grâce aux partenaires présents : Mairie 2000, Berger-Levrault et La Banque Postale Collectivités Locales,

Il s'agissait d'un moment d'échanges et de débats à la rencontre des élus locaux sur le terrain sous forme de deux plateaux télévisés :

- **Premier plateau : « L'école numérique » avec la participation de messieurs : Roger MENN, Maire de Liancourt et Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville**

- **Second plateau - « La réforme territoriale » avec la participation de messieurs : Alain BOUCHER, Maire de Monchy-Saint-Eloi et Alain VASSELLE, Président de l'Union des Maires de l'Oise, Sénateur, Maire d'Oursel-Maison.**

Les émissions seront prochainement disponibles sur le site de l'Association des Maires de France.

6. Point sur l'Assemblée Générale 2015

Monsieur Vasselle laisse la parole à Monsieur Bordonali afin d'évoquer la possibilité de missionner un prestataire pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2015.

Monsieur Bordonali indique que l'association assure elle-même (hormis en 2011 à Beauvais) l'organisation de l'Assemblée Générale pour un coût variant entre 8000 et 12 000 € malgré la présence de nombreux partenaires.

Il est proposé de passer une convention avec la société Spid Communication, qui a déjà organisé cette manifestation en 2011 à Beauvais, afin de réduire les coûts inhérents à cette matinée.

En effet, le prestataire s'engage à organiser l'ensemble de la manifestation et à contacter les partenaires. Celui-ci se rémunérera uniquement par la location de stand lors de cette matinée.

L'opération est totalement neutre pour l'Union des Maires de l'Oise qui n'aura plus à charge les factures liées à cette opération.

Monsieur Ollivier indique que la Ville de Clermont accorde un tarif préférentiel pour la location de la salle Pommery à l'occasion de cette manifestation.

Monsieur Vasselle précise que l'Union des Maires souhaite maintenir son assemblée à Clermont et s'engage à payer le prix de la location de la salle Pommery au tarif indiqué par la ville de Clermont.

Le conseil d'administration donne son accord sur l'externalisation de l'organisation de la manifestation.

7. Point d'étape sur les prestations financières proposées par l'UMO

Monsieur Vasselle commente un tableau distribué aux administrateurs présents, listant les prestations financières réalisées à ce jour par l'association.

Il souligne le succès rencontré par ces nouvelles prestations complémentaires puisque elles permettent de dégager d'ores et déjà un montant prévisionnel de 22 125 € sur le début d'année.

8. Point sur la formation des élus

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il évoque la problématique liée à la formation suite à l'adoption la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Monsieur Bordonali indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus locaux un droit individuel à suivre une formation adaptée à leurs fonctions.

L'exercice de ce droit se traduit par le fait que les frais de formation constituent pour les collectivités une dépense obligatoire à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur (art. L. 2123-16, L. 3123-14 et L.4135-14 du CGCT) après avis du Conseil national de la formation des élus locaux.

L'Union des Maires de l'Oise fait partie de la liste des organismes agréés pour dispenser ces formations depuis 2001.

Actuellement, aucun frais d'inscription n'est demandé aux participants de nos formations. La cotisation annuelle versée par nos adhérents ouvre droit à un accès gratuit à tous nos stages.

Il précise par ailleurs qu'au sein des associations départementales de maires, l'Union des Maires fait figure d'exception puisqu'elle se situe parmi les rares associations ne sollicitant de ses participants aucun frais pédagogique.

Toutefois, l'adoption de la loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat promulguée le 31 mars dernier redessine notamment les contours du droit à la formation des élus.

Le texte revient sur le financement public du droit à la formation. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, un plancher des dépenses de formation est fixé. Les budgets locaux prévisionnels devront ainsi prévoir d'allouer à ce sujet au minimum 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être versées aux membres du conseil.

Il indique donc que l'association doit prendre en compte cette nouvelle disposition afin de permettre aux élus locaux d'utiliser cette ligne budgétaire en conséquence.

En effet, actuellement, les communes ne peuvent imputer sur cette ligne budgétaire uniquement les frais de déjeuner et de déplacement pour se rendre à nos formations. L'instauration d'un plancher va contraindre les élus à payer les dépenses inhérentes à la formation des élus sur leurs budgets locaux. Cela nécessitera donc de se former auprès d'organismes de formation agréés proposant des formations payantes permettant d'atteindre ce plancher de dépense.

Il est donc proposé au conseil d'administration de réfléchir sur l'opportunité d'instituer un tarif pour l'accès à nos formations des adhérents et des non adhérents.

Par ailleurs, il est à noter que le Conseil National de la formation des élus locaux insiste depuis de nombreuses années sur la nécessité de fixer des tarifs pour l'accès à nos formations afin de pouvoir continuer à bénéficier du renouvellement de notre agrément.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Bordonali pour ce développement.

Après échanges, il est proposé de revenir sur ce point lors d'un prochain conseil d'administration avec des propositions tarifaires qui devront respecter la volonté de l'association de permettre un accès le plus large possible aux formations proposées.

9. Détermination des thèmes des réunions intercantionales 2015/2016

Plusieurs thématiques sont proposées :

- Le Statut de l'Elu local
- La place des réseaux sociaux dans la vie publique
- La Taxe d'Aménagement : un levier financier au service de l'aménagement du territoire
- CCAS ou CIAS ?
- La valorisation du patrimoine communal ?
- Les relations communes/associations.

Après échanges, il est décidé de retenir le Statut de l'Elu et la taxe d'aménagement. Par ailleurs, une communication sera également effectuée sur les relations communes/associations.

10. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Le Président

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Jean-François DUFOUR, Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversines
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Jean-François MANCEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
M. Charles MEAUDRE, Maire de Vaudancourt
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Jacques PINSSON, Maire de Villers-Sous-Saint-Leu
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Thomas BORDONALI, Directeur de l'UMO et Lucie DEHEYER, Responsable administrative.

Etaient excusés :

M. Gérard AUGER, Maire de Neuilly-en-Thelle
M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur-Maire de Montataire
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Edouard COURTIAL, Député-Maire d'Agnetz
M. Alain DE PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Thierry FRAU, Maire de Lassigny
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Nadège LEFEVRE, Maire de La Chapelle-aux-Pots
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Erick MULLOT, Président de la Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 22 Juin 2015 à 9h30
à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 20 Avril 2015

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Intervention du bureau d'études Oise « Bird » créée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

Monsieur Vasselle laisse la parole au Cabinet BIRD qui est une structure parrainée par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Le Cabinet BIRD indique qu'il est un bureau d'études spécialisé dans la faune sauvage et ses habitats. Il intervient sur l'ensemble du département de l'Oise.

Il est composé de 15 techniciens et ingénieurs et propose des expertises écologiques concernant :

- La conservation et la gestion de la nature ordinaire et patrimoniale faisant l'objet ou non de protections réglementaires
- Expertises faunistiques et diagnostics écologiques
- Plan de gestion, restauration, aménagement,
- Etude d'impact
- Identification, fonctionnalité des biocorridors.

Il propose également des appuis techniques et des conseils sur les politiques environnementales (documents d'urbanisme, SRCE, DOCOB Natura 2000, réhabilitation de carrières, mesures compensatoires de parcs éoliens,...)

Le cabinet intervient également dans le domaine de l'éducation à l'environnement en proposant des animations pédagogiques pour les élèves scolarisés et le grand public sur la faune sauvage et la biodiversité en Picardie.

Le Cabinet fait ensuite un point sur l'entretien mécanique des couverts herbacés.

Monsieur Vasselle remercie les intervenants pour cette présentation.

3. Information sur le recrutement d'un nouveau Directeur pour l'association

Monsieur Vasselle indique que les administrateurs ont reçu dernièrement un courrier les informant du départ de Monsieur Bordonali qui va rejoindre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.

Il indique qu'une annonce est parue dans la Gazette des communes ainsi que dans la Lettre du Cadre afin de recruter un nouveau Directeur dans les meilleurs délais.

A cet effet, il propose de convoquer le jury de recrutement le 10 juillet 2015 à Beauvais afin de recevoir les candidats.

Monsieur Barthélémy souhaite savoir si les prestations financière lancées cette année vont perdurer compte-tenu du départ de Monsieur Bordonali.

Monsieur Vasselle souhaite recruter un candidat ayant des compétences en finances publiques afin de continuer à proposer cette prestation qui fait l'objet d'une forte demande.

4. Point sur la formation des élus

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il évoque la problématique liée à la formation, suite à l'adoption la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Monsieur Bordonali indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus locaux un droit individuel à suivre une formation adaptée à leurs fonctions.

L'exercice de ce droit se traduit par le fait que les frais de formation constituent pour les collectivités une dépense obligatoire à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur (art. L. 2123-16, L. 3123-14 et L.4135-14 du CGCT) après avis du Conseil national de la formation des élus locaux.

L'Union des Maires de l'Oise fait partie de la liste des organismes agréés pour dispenser ces formations depuis 2001.

Actuellement, aucun frais d'inscription n'est demandé aux participants de nos formations. La cotisation annuelle versée par nos adhérents ouvre droit à un accès gratuit à tous nos stages.

Il précise par ailleurs qu'au sein des associations départementales de maires, l'Union des Maires fait figure d'exception puisqu'elle se situe parmi les rares associations ne sollicitant de ses participants aucun frais pédagogique.

Toutefois, l'adoption de la loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat promulguée le 31 mars dernier redessine notamment les contours du droit à la formation des élus.

Le texte revient sur le financement public du droit à la formation. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, un plancher des dépenses de formation est fixé. Les budgets locaux prévisionnels devront ainsi prévoir d'allouer à ce sujet au minimum 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être versées aux membres du conseil.

Il indique donc que l'association doit prendre en compte cette nouvelle disposition afin de permettre aux élus locaux d'utiliser cette ligne budgétaire en conséquence.

En effet, actuellement, les communes ne peuvent imputer sur cette ligne budgétaire uniquement les frais de déjeuner et de déplacement pour se rendre à nos formations. L'instauration d'un plancher va contraindre les élus à payer les dépenses inhérentes à la formation des élus sur leurs budgets locaux. Cela nécessitera donc de se former auprès d'organismes de formation agréés proposant des formations payantes permettant d'atteindre ce plancher de dépense.

Il est donc proposé au conseil d'administration de réfléchir sur l'opportunité d'instituer un tarif pour l'accès à nos formations des adhérents et des non adhérents.

Par ailleurs, il est à noter que le Conseil National de la formation des élus locaux insiste depuis de nombreuses années sur la nécessité de fixer des tarifs pour l'accès à nos formations afin de pouvoir continuer à bénéficier du renouvellement de notre agrément.

Pour faire suite aux échanges sur ce sujet lors du dernier conseil d'administration, un barème est adopté, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 :

TARIF POUR LES NON-ADHERENTS*	
Journée de formation (déjeuner inclus)	Demi-journée de formation
95 €	70 €

TARIF POUR LES ADHERENTS*	
Journée de formation (déjeuner inclus)	Demi-journée de formation
25 €	15 €

*actuellement, les élus règlent uniquement le coût du repas s'élevant en moyenne à 22 €

Après discussion, les barèmes ci-dessus sont adoptés et applicables à compter de l'année 2017.

5. Point d'étape sur les finances de l'association

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il expose la situation financière de l'association au 31 mai 2015.

Monsieur Bordonali commente le compte de résultat détaillé distribué aux administrateurs. Ainsi, il indique que plusieurs postes de dépenses sont en baisse par rapport à l'année dernière. C'est le cas notamment des achats de fournitures de bureau, des frais d'impression, des frais de déplacement ou d'affranchissement.

Un tableau comparatif effectué par la comptable est joint au compte de résultat permettant de comparer la situation au 31 mai 2015 avec celle au 30 juin 2014.

Monsieur Barthélémy indique qu'il est préférable de comparer la situation avec celle du 31 mai 2014 et non du 30 juin.

Monsieur Bordonali précise qu'un comparatif sera arrêté au 30 septembre prochain et sera commenté lors d'un prochain conseil d'administration.

6. Désignations

- *Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage*

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	Fonction
1 représentant pour la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier			
Titulaire	Monchy-St-Eloi	M. Alain BOUCHER	M
Suppléant	Fontaine-Chaalis	M. Alexis PATRIA	M

- *Commission départementale de l'Emploi et de l'insertion par l'activité économique*

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	Fonction
Titulaires	Villers-sous-St-Leu	M. Jacques PINSSON	M
	Nogent-sur-Oise	M. Jean-François DARDENNE	M
Suppléant(s)	Senlis	Mme Pascale LOISELEUR	M
	Noyon	Mme Noëlla MARINI	A

- *Oise Tourisme*

Il convient de remplacer Monsieur Gogny-Goubert qui siégeait en qualité de suppléant au sein de cette instance. Madame Isabelle Barthe, Maire de Cernoy est désignée pour le remplacer.

7. Questions diverses

- *AMF : action nationale des Maires et des Présidents d'intercommunalité pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux*

Monsieur Vasselle indique que Madame Loiseleur représentait le Président de l'UMO lors du dernier comité directeur de l'AMF. Il lui donne donc la parole afin qu'elle expose aux administrateurs présents la position prise par l'AMF sur l'investissement et les services publics locaux lors du dernier comité directeur.

Madame Loiseleur indique que l'AMF souhaite organiser une **journée nationale d'action le 19 septembre prochain**.

Elle précise que l'AMF souhaite mener une action décentralisée dans les communes et intercommunalités de France, avec le concours des associations départementales, visant à informer et sensibiliser directement les habitants des conséquences de la baisse brutale et inéquitable des dotations sur l'investissement et les services publics locaux.

Le conseil d'administration désigne une délégation d'élus parmi les administrateurs qui rencontrera Monsieur le Préfet de l'Oise afin d'exposer la situation des élus du département.

Par ailleurs, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de l'AMF, le conseil d'administration décide de planifier un nouveau conseil d'administration fin août ou début septembre afin d'évoquer les actions à mener en la matière.

- *Installation de la Conférence régionale de l'investissement public de Picardie*

Monsieur Vasselle informe le conseil d'administration de la réunion prochaine de la Conférence régionale de l'investissement public de Picardie.

Monsieur Vasselle donne la parole aux administrateurs présents sur d'autres points non mentionnés à l'ordre du jour.

Monsieur Floury souhaite revenir sur la présentation effectuée par le Cabinet Klopfer lors du précédent conseil d'administration. Il indique qu'il y a une erreur dans les chiffres présentés relatifs à sa communauté de communes. En effet, le budget annexe n'a pas été inclus.

Monsieur Vasselle demande à Monsieur Bordonali de contacter le Cabinet Klopfer afin de faire rectifier cette erreur.

Monsieur Dor revient sur le problème de l'arrivée de migrants à Cempuis dans des locaux appartenant à la mairie de Paris. Il indique qu'aucun élu du département n'a été informé de la situation.

Monsieur Vasselle propose d'adresser un courrier au Préfet. Il propose également d'alerter le président de l'AMF sur les modalités et la méthode.

8. Date du prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration est fixé au lundi 7 septembre 2015.

Le Président
Alain VASSELLE

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur-Maire de Montataire
Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy

M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Jean-François DUFOUR, Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Thierry FRAU, Maire de Lassigny
M. Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversines
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit
M. Erick MULLOT, Président de la Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Jacques PINSSON, Maire de Villers-Sous-Saint-Leu
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Thomas BORDONALI, Directeur de l'UMO et Lucie DEHEYER, Responsable administrative.

Etaient excusés :

M. Gérard AUGER, Maire de Neuilly-en-Thelle
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Alain DE PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
Mme Nadège LEFEBVRE, Maire de La Chapelle-aux-Pots
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Jean-François MANCEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Charles MEAUDRE, Maire de Vaudancourt
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 7 Septembre 2015 à 9h30
à Hondainville

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 22 Juin 2015

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Point sur l'Action nationale des Maires et des Présidents d'intercommunalité pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux

Monsieur Vasselle indique que l'AMF a décidé d'engager une Journée nationale d'action le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'Outre-mer afin de sensibiliser les citoyens sur les conséquences de la baisse des dotations et de la réforme territoriale et recueillir leur adhésion.

L'AMF invite les maires ainsi que les élus de leur commune à rencontrer leurs habitants ce jour-là de 10h à 12h, à l'occasion d'un rassemblement spécifique dans leur mairie.

Le conseil d'administration de l'UMO décide de relayer cette information auprès des communes du département.

Afin de prolonger l'action initiée par l'AMF, le conseil d'administration décide d'organiser une grande manifestation devant les grilles de la Préfecture le 9 octobre 2015.

Monsieur Vasselle indique également qu'une délégation d'élus représentant le conseil d'administration de l'UMO rencontrera le Préfet le 8 septembre 2015 à 17h. A cet effet, les élus présents feront part des inquiétudes des communes et intercommunalités de l'Oise au sujet de la baisse continue des concours financiers de l'Etat. Ils pourront s'appuyer sur les résultats du sondage effectué pendant l'été relatif aux conséquences de la baisse des concours financiers de l'Etat sur l'investissement public.

3. Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale 2015

➤ **Organisation de l'Assemblée Générale : état d'avancement**

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'association, validant l'externalisation de l'organisation de cette manifestation, Monsieur Bordonali indique qu'un point d'étape a été effectué début juillet avec la société chargée d'organiser la demi-journée.

En dépit d'un prix plus important quant aux stands, qui se justifie, notamment par une prestation professionnelle (moquette, cloison...), l'ensemble des partenaires historiques et habituels de l'association seront présents.

➤ **Retour sur les interventions prévues et le déroulé de la matinée.**

Monsieur Bordonali revient sur le déroulé de la matinée ainsi que le contenu des tables rondes.

- 1^{ère} table ronde : Bilan des rythmes scolaires

Cette première table ronde est consacrée au bilan de la réforme des rythmes scolaires, entrée en application en septembre dernier, et à la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP).

En effet, les rythmes scolaires sont désormais organisés en cinq matinées par semaine afin d'alléger les journées d'école. Les trois heures libérées permettent de proposer aux enfants de Nouvelles Activités Périscolaires. Plébiscité ou décrié, ce réaménagement du temps scolaire continue de diviser les élus, les familles et parfois même les enseignants.

Il semble donc pertinent de dresser un bilan de cette première année d'application avec des spécialistes de cette thématique, des représentants de l'Education Nationale et les élus locaux.

Nous pouvons d'ores et déjà compter sur la présence de :

- Madame Claire LECONTE, chronobiologiste,
- Madame Françoise PETREAU, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Nous sommes toujours en attente d'un parlementaire pouvant intervenir sur cette thématique.

- 2^{ème} table ronde : La place du bloc communal dans la réforme territoriale

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), après avoir trouvé un accord, sur le texte lors de la réunion de la commission mixte paritaire le 16 juillet dernier. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le Président de la République, après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions.

Il convient de s'attarder sur la nouvelle organisation du territoire et la répartition des compétences opérée entre les différentes collectivités locales et établissements publics, en s'attardant sur la place réelle de la commune, au regard notamment de la montée en puissance des intercommunalités.

Il semble donc pertinent d'aborder cette thématique avec des parlementaires ayant travaillé sur ces différents textes, un technicien. Un maire et un président d'intercommunalité pourraient aussi participer à cette table-ronde.

Nous avons sollicité l'Association des Maires de France afin de pouvoir compter sur la présence d'un technicien spécialiste en la matière. Nous comptons notamment sur la présence de Marie-Cécile GEORGES, responsable du service Intercommunalités à l'AMF.

Nous sommes également en attente d'un parlementaire pouvant intervenir sur cette thématique.

➤ Désignations de deux administrateurs pour chaque table-ronde.

- 1^{ère} table ronde : Bilan des rythmes scolaires
 - Madame Pascale Loiseleur, Présidente de la CC3F, Maire de Senlis
 - Monsieur Jean-Paul Douet, Maire de Montagny-Sainte-Félicité

- 2^{ème} table ronde : La place du bloc communal dans la réforme territoriale
 - Monsieur Jean-Pierre Bosino, Sénateur-Maire de Montataire
 - Monsieur Gérard Lemaitre, Président de la CCVT, Maire de Senots

4. Choix des dates des prochaines réunions intercantionales

Les dates arrêtées par le conseil d'administration sont les suivantes :

Lundi 1 ^{er} février	Compiègne	18H30
Lundi 8 février	Noyon	18H30
Lundi 22 février	Senlis	18H30
Lundi 29 février	Crépy-en-Valois	18H30
Lundi 7 mars	Catenoy	18H30
Lundi 14 mars	Crévecoeur-le-Grand	18H30
Lundi 21 mars	Chaumont-en-Vexin	18H30
Lundi 4 avril	Songeons	18H30
Lundi 25 avril	Beauvais	18H30

5. Obligation de l'association à compter du 1^{er} janvier 2016 quant à la couverture complémentaire santé collective pour ses salariés

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il présente la nouvelle obligation pesant sur l'association à compter du 1^{er} janvier 2016, quant à la couverture santé collective de ses salariés.

Monsieur Bordonali indique que la loi n°2013-50 du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi a transposé l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et prévoit une évolution importante de la protection sociale : la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective (mutuelle d'entreprise) doit être proposée par l'employeur à tous les salariés, n'en disposant pas déjà, en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale.

Cette disposition est applicable aux associations employeurs. L'Union des Maires de l'Oise doit donc souscrire un contrat auprès d'un organisme assureur de son choix, après mise en concurrence, et en assurer le suivi.

Le contrat doit remplir les conditions suivantes :

- la participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation (le salarié en payant le reste),
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales (panier de soins minimum),

- la couverture est prévue pour l'ensemble des salariés et leurs ayants droit, ou pour une ou plusieurs catégories d'entre eux (définies à partir de critères objectifs, généraux et impersonnels),
- le contrat est obligatoire pour les salariés, sauf dans certains cas (salarié disposant déjà d'une complémentaire santé individuelle ou collective,...)

Le panier de soins minimal concerne les garanties suivantes :

- intégralité du ticket modérateur sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie sous réserve de certaines exceptions,
- totalité du forfait journalier hospitalier en cas d'hospitalisation,
- frais dentaires (prothèses et orthodontie) à hauteur de 125 % du tarif conventionnel,
- frais d'optique forfaitaire par période de 2 ans (annuellement pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue) avec un minimum de prise en charge fixé à 100 € pour une correction simple.

Le Conseil d'Administration autorise le directeur de l'association à démarcher plusieurs mutuelles afin d'obtenir différentes propositions qui seront soumises lors d'un prochain conseil d'administration.

6. Désignations

- *Comité de pilotage relatif à l'élaboration de la Charte de bon voisinage entre les agriculteurs et les particuliers : désignation de trois maires ruraux*

Le conseil d'administration désigne les élus suivants :

- Monsieur Jacques Pinsson, Maire de Villers-sous-Saint-Leu
- Monsieur Jean-Claude Cormont, Maire de Couloisy
- En attente de désignation
- Madame Isabelle Barthe, Maire de Cernoy
- Monsieur Jean-Louis Dor, Président de la CC de la Picardie Verte
- *Commission départementale de vidéoprotection*

Le conseil d'administration désigne les élus suivants :

- Madame Nadège Lefebvre, Maire de La Chapelle aux Pots
- Monsieur Roger Menn, Maire de Liancourt

- *Liste départementale des membres du jury dans le secteur funéraire*

Le Conseil d'Administration propose de prendre attache auprès de l'Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Oise afin de désigner des anciens maires qui peuvent faire partie de la composition de ce jury.

7. Questions diverses

- *Projet de dématérialisation de la Lettre de l'Union des Maires de l'Oise*

L'Union des Maires de l'Oise, dans une démarche d'optimisation de ses coûts de fonctionnement souhaite dématérialiser l'envoi de la « Lettre de l'UMO », magazine bimestriel d'information de l'association à destination des adhérents.

En effet, le coût annuel de la diffusion de ce support est non négligeable pour l'association et se décompose comme suit :

- 10 800 € pour l'impression en moyenne
- 5 900 € pour l'affranchissement en moyenne
- 1 500 € pour l'achat des enveloppes en moyenne

Soit un coût total de 18 200 € en moyenne par an

Outre l'économie financière réalisée, cette dématérialisation de certains de nos supports papier permet d'inscrire l'action de l'association dans une véritable politique environnementale.

Par ailleurs, il est à noter qu'il est désormais possible de mettre en œuvre cette mesure puisque l'ensemble des collectivités adhérentes dispose désormais d'une adresse mail consultée régulièrement.

Le Conseil d'Administration donne son accord sur la dématérialisation des 6 numéros annuels de la Lettre de l'UMO.

8. Date du prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration est fixé au lundi 23 novembre 2015.

Le Président
Alain VASSELLE

Etaient présents :

M. Gérard AUGER, Maire de Neuilly-en-Thelle
Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur-Maire de Montataire

Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Jean-François DUFOUR, Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Nadège LEFEBVRE, Maire de La Chapelle-aux-Pots
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Jean-François MANCEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
M. Charles MEAUDRE, Maire de Vaudancourt
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit
M. Erick MULLOT, Président de la Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Jacques PINSSON, Maire de Villers-Sous-Saint-Leu
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Thomas BORDONALI, Directeur de l'UMO et Lucie DEHEYER, Responsable administrative.

Etaient excusés :

Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Alain DE PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Thierry FRAU, Maire de Lassigny M. Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversines
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 23 novembre 2015 à 9h30
à Hondainville

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 7 septembre 2015

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et des représentants du département

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur François DELHAYE, Président de la Fédération Française du Bâtiment afin qu'il expose le projet de charte de bonnes pratiques en matière de clauses sociales dans les marchés publics de travaux de Bâtiment en Picardie.

Monsieur Delhaye indique que pour conférer une dimension sociale aux marchés publics, l'acheteur public peut recourir aux clauses d'insertion par l'activité économique. Les entreprises de bâtiment constatent une généralisation de ces clauses dans la majorité des marchés publics de travaux de Bâtiment.

Les différents acteurs de l'insertion, signataires de cette charte, souhaitent favoriser la généralisation de bonnes pratiques permettant une insertion durable dans l'emploi des publics bénéficiaires. Afin d'atteindre cet objectif, les signataires de la présente charte rappellent l'importance de tenir compte, dans la mise en œuvre des clauses et dans le choix des publics, les contraintes de nature économique, sécurité et techniques propres aux entreprises. Ces dernières ont, dans le cadre d'une vision à long terme, vocation à accueillir et former ceux qui souhaitent travailler dans le secteur du bâtiment.

Les pratiques mentionnées dans ce document ont vocation à être diffusées aux collectivités locales, aux différents autres maîtres d'ouvrage publics et aux bailleurs sociaux afin qu'ils les mettent en application dans leurs clauses sociales. Les entreprises de Bâtiment trouveront également, dans la présente charte, différentes solutions, dont le principe de globalisation des heures d'insertion, leur permettant de répondre aux obligations définies dans les marchés.

Traditionnellement, le Bâtiment est un secteur à fort potentiel d'emplois offrant de larges perspectives d'insertion professionnelle à un public varié. Il emploie 28 000 salariés en région Picardie et forme annuellement 4 700 jeunes en formation initiale et 7 600 stagiaires en formation continue.

Depuis 2010, l'activité économique régionale du Bâtiment a connu un fort recul de l'ordre de 15% qui s'est accompagné d'une perte de près de 4 500 emplois. Les pratiques en matière de clause d'insertion doivent prendre en considération cette situation afin de ne pas fragiliser davantage l'emploi salarié.

Monsieur Delhaye revient ensuite sur les dispositions contenues dans cette charte.

Il souhaite que l'Union des Maires de l'Oise puisse être associée à l'élaboration de cette charte et puisse en assurer la diffusion auprès des collectivités du département.

Monsieur Vasselle remercie les intervenants et donne la parole aux administrateurs présents.

Monsieur Bosino revient sur le fait que les entreprises du bâtiment sont en difficultés du fait de la baisse de la commande publique. Il souhaite connaître la réaction des banques à ce sujet.

Monsieur Delhaye indique que l'accompagnement des banques se durcit. En ce qui concerne le BTP, il s'agit d'un secteur à risque.

Monsieur Bosino aborde également la problématique des salariés détachés.

Monsieur Vasselle précise qu'il est d'accord pour signer cette charte puisqu'elle a une portée nationale, l'AMF étant également signataire. Il indique qu'il conviendrait de faire une communication auprès des collectivités territoriales.

Monsieur Douet suggère de communiquer également auprès de l'ADTO et de la SAO.

Le conseil d'administration accepte de diffuser cette charte avec un courrier d'accompagnement qui invite les collectivités à faire référence à cette charte dans les marchés qu'elles lanceront.

3. Retour sur l'Assemblée Générale 2015 et le Congrès des Maires de France 2015

Monsieur Bordonali précise que cette année, l'organisation de l'Assemblée Générale a été externalisée. Cela a permis une professionnalisation des stands avec un retour positif des partenaires.

Toutefois, nous avons battu un record de présence et cela entraîne un problème de capacité de la salle si nous gardons cette configuration.

Un retour positif sur les intervenants de la table-ronde est également à souligner.

Toutefois, on peut déplorer, cette année, un problème de sonorisation ainsi qu'un problème avec les hôtesse lors de la délivrance des badges d'entrée.

Monsieur Dor souligne un problème d'agencement.

Madame Lefebvre précise que cette configuration a généré beaucoup de bruits et qu'il était difficile d'entendre les intervenants.

Monsieur Bosino estime que les élus ne viennent pas pour le salon mais pour suivre l'assemblée.

Monsieur Douet revient sur le peu de votants au regard du nombre de personnes présentes.

Monsieur Boucher souligne que l'accueil café au bar participe à faire de cette événement un moment convivial.

Monsieur Douet suggère d'organiser les stands dans une salle annexe.

Monsieur Vasselle tient à préciser que l'AG est réservée prioritairement aux Maires et Adjointes et les autres membres du conseil dans la limite des places disponibles.

Il précise que l'on ne peut pas se passer complètement de nos partenaires mais qu'il faut trouver un point d'équilibre.

Monsieur Dor souligne le problème des élus qui restent sur les stands.

Le conseil d'administration décide de reprendre la gestion directe de la manifestation en limitant le nombre de partenaires présents. Il décide de fixer la date de la prochaine assemblée générale au 15 octobre 2016.

4. Présentation du plan de formation du premier semestre 2016

- **Présentation du programme de formation**

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il détaille le programme de formation pour le prochain semestre.

Pour le prochain semestre, certaines formations sont reconduites du fait du succès rencontré. C'est le cas pour les formations suivantes : le maire et l'adjoint au maire OPJ, la gestion des conflits.

Comme à chaque début d'année une formation sur l'aide à l'élaboration du budget communal.

Certaines formations résultent de demandes de nos adhérents : la gestion du domaine public, comprendre et maîtriser les réseaux sociaux, les documents d'urbanisme ou encore le financement de l'urbanisme.

Sur ce semestre, un partenariat est initié avec la CCI de l'Oise en vue de l'animation d'une formation sur le développement du commerce ainsi qu'une formation sur l'élaboration du document unique.

- **Présentation d'une analyse relative au coût de la formation proposée**

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il expose l'analyse effectuée par l'Union des Maires de l'Oise relative au coût des formations délivrées par l'association.

Monsieur Bordonali indique que les élus du Conseil d'Administration de l'Union des Maires ont été sollicités lors des précédentes tenues au sujet du coût des formations en lien avec l'évolution des réglementations.

En effet, la dernière loi du 31 mars 2015 vient considérablement modifier la donne locale. L'ensemble des communes vont devoir consacrer obligatoirement un budget évalué à au moins 2% de leurs indemnités de fonctions annuelles à la formation des élus locaux.

Il avait ainsi été envisagé d'acter la somme de 3 euros, hors repas, afin de facturer les formations proposées par l'Union des Maires de l'Oise.

Cependant, la gratuité de la formation, voire la mise en place d'un prix modique pose plusieurs problèmes majeurs :

- Le premier est certainement celui de la taille des effectifs. L'UMO dispose de 3 agents dont un qui est en charge des missions d'installation, de prise d'inscriptions, d'organisation des formations mais pas seulement. En effet, cet agent s'occupe également de toute la logistique au sein de l'UMO, de l'organisation des réunions statutaires, des désignations et de la communication. Elle ne peut valablement pas travailler constamment sur les formations.
- Nous avons pu constater cette année qu'avec plus de 30 sessions de formations, nous ne pouvions pas assumer physiquement la totalité des demandes,

- Le coût en cas de non réalisation de la formation en régie. Si pour le compte de l'année 2015, plus de 10 sessions de formations ont été réalisées par des agents en interne, les autres ont été payantes. A ce titre, il faut savoir que le coût d'un intervenant oscille entre 1 200 euros et 3 000 euros pour les intervenants en matière de communication.
- Enfin, l'UMO reste la dernière association à proposer des formations gratuites en France.

Il revient donc dans un premier temps sur ce que pourrait représenter le coût des formations dans l'avenir en s'appuyant sur les données chiffrées puis dans un second temps sur le coût proposé pour mettre en place les formations en 2016 et la possibilité de recruter un chargé de formation dans un troisième temps dédié à cette mission.

Suite à cet exposé, deux hypothèses sont proposées :

1^{ère} hypothèse hors salarié chargé de formation

Prix nets par jour et par personne hors repas :

- 50 euros la journée,
- 25 euros la demi-journée,

Ces tarifs seront majorés de 30% par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 100 euros.

2^{ème} hypothèse avec chargé de formation

Prix nets par jour hors repas et un chargé de formation à 35h00 (sur base 1 700 euros par mois + charges = 2 150 euros * 13 = 27 950 euros) soit 48 000 euros de formation annuels + chargé de formation = 75 950 euros.

- 70 euros la journée,
- 35 euros la demi-journée,

Ces tarifs seront majorés de 30% par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 100 euros.

Après débats, le conseil d'administration décide de retenir la seconde hypothèse. Le recrutement d'un chargé de formation pourra ensuite s'effectuer en courant d'année au regard du bilan effectué sur le premier semestre. Une communication spécifique sera adressée au élus afin d'expliquer la fin de la gratuité des formations de manière pédagogique.

5. Présentation du compte administratif 2015 prévisionnel

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Bordonali afin qu'il présente le compte administratif prévisionnel pour 2015.

Un exemplaire du compte administratif est remis aux administrateurs présents.

Monsieur Bordonali précise qu'à la lecture du prévisionnel, l'association devrait dégager un excédent de l'ordre de 33 000 €. Cet excédent s'explique notamment par le développement de nos prestations financières qui permettent de dégager environ 26 000 € sur l'année 2015.

L'externalisation de l'Assemblée Générale permet également à l'association de ne plus supporter le coût financier de cette organisation.

Des baisses importantes peuvent également être constatées sur les fournitures et les impressions.

L'association devrait également dégager un résultat financier important (26 500 €) du fait de la vente de certains produits financiers.

6. Questions diverses

- *Demande émanant de plusieurs collectivités souhaitant que l'Union des Maires de l'Oise puisse aider les collectivités dans le cadre de renégociation de crédits*

Monsieur Bordonali évoque la demande de plusieurs collectivités souhaitant que l'association puisse les aider dans le cadre de renégociation de crédits.

Le conseil d'administration estime que le pouvoir de l'UMO est marginal en la matière et souhaite que l'association reste dans un rôle d'accompagnement.

- *Prime d'investissement des salariés de l'association pour le compte de l'année 2015*

Le conseil d'administration accorde une prime de 300 € nets aux salariés de l'association au regard de l'année particulièrement chargée (formations supplémentaires, Assises des Territoires, réunions supplémentaires...)

Monsieur Vasselie fait part aux administrateurs du départ prochain de Monsieur Bordonali. Un appel à candidature va être lancé afin de recruter une personne avec le même profil. Monsieur Bordonali continuera d'assurer l'intérim durant la période de vacance du poste.

7. Date du prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration est fixé au lundi 7 mars 2016.

Le Président
Alain VASSELLE

Étaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur-Maire de Montataire

Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Alain BOUCHER, Maire de Monchy-Saint-Eloi
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Jean-François DUFOUR, Président de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Thierry FRAU, Maire de Lassigny
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Annick LEFEBVRE, Maire de Rivecourt
Mme Nadège LEFEBVRE, Maire de La Chapelle-aux-Pots
M. Erick MULLOT, Président de la Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand
M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Thomas BORDONALI, Directeur de l'UMO et Lucie DEHEYER, Responsable administrative.

Etaient excusés :

M. Gérard AUGER, Maire de Neuilly-en-Thelle
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversines
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Jean-François MANCEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle (pouvoir à Nadège Lefebvre)
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne (pouvoir à Alain Vasselle)
M. Charles MEAUDRE, Maire de Vaudancourt
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Jacques PINSSON, Maire de Villers-Sous-Saint-Leu (pouvoir à Alain Vasselle)
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis (pouvoir à Jean-Paul Douet)
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil (pouvoir à Jean-Paul Douet)